

# CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 26 février 2024

## PROCES-VERBAL

**Date de la convocation : mardi 20 février 2024**

Nombre de membres en exercice : 27

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET

7 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET Olivier ALPSTEG à Maurice BERTRAND, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL

3 absents :

MM. RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

**1°) Vérification du quorum et énoncé des procurations - ouverture de la séance - nomination du secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire fait appel des présents, énonce et contrôle les procurations.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h12**

Madame pascale PELLIER est nommée secrétaire de séance.

**2°) Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 janvier 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3°) Compte-rendu des décisions**

*Rapport par le secrétaire de séance*

Décision n° 2024/016 : *Marché public de transport d'enfants en autocars – déclaration procédure sans suite*

Le marché public de transport d'enfants ayant fait l'objet d'une résiliation, entérinée par protocole d'accord transactionnel, un nouveau marché de services en procédure adaptée a été lancé le 16/11/2023 et publié au BOAMP le 15/11/2023 sur le profil acheteur de la commune.

La date de remise des offres était fixée au 21/12/2023 et 7 plis ont été transmis, dont 3 remplacés. Il a donc été décidé de déclarer sans suite, pour motif juridiques et techniques, la procédure d'attribution du marché public de transport d'enfants en autocars et de relancer la passation du marché par une procédure adaptée.

Décision n°2024/017 : Convention pour l'utilisation du stand de tir de DOUVAIN par la Police Municipale

Considérant la nécessité de permettre aux policiers municipaux de la commune d'effectuer des séances d'entraînement au tir et la proposition de convention de mise à disposition du « stand de tir du sanglier courant » au lieudit « Le Culet » à Douvaine, il a été décidé de conclure une convention à compter du 01/03/2024, renouvelable par tacite reconduction, pour une participation de 35.00 € TTC par agent et par demi-journée.

Décision n°2024/018 : Contrat de nettoyage de séparateurs, regards, grilles, petit réseau, fosse septique et capteur de niveaux sur pompe de relevage

Le contrat cité en objet avec la société ICART SAS arrive prochainement à échéance. Cette société possédant les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées, il a été décidé de conclure un nouveau contrat d'entretien avec cette dernière à compter du 01/04/2024 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois tacitement.

Les tarifs d'intervention et frais de décharge sont détaillés dans le contrat.

#### 4°) Point soumis à délibération

##### **Délibération n° 2024-016**

##### **Débat sur les orientations budgétaires 2024**

*Rapport par Monsieur le Maire*

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires de la Commune sera transmis au représentant de l'État, et devra être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune.

*En préambule, Monsieur le Maire remercie pour tout le travail fourni par Directrice Générale des Services Sonnya GARCIA, l'Adjointe aux Finances Anne-Lise VOUTAY MERMET, ainsi que les chefs de services et principalement à la Responsable des Finances, Sandra HUISSOUD.*

*Dans ce cadre légal, il invite le Conseil municipal à prendre connaissance du rapport annexé à la convocation qui est présenté, physiquement et en visioconférence, par le cabinet ECOFINANCES qui accompagne la commune.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Sonnya GARCIA qui commencera la présentation et qui sera suivie par Fabiola AZAM, d'ECOFINANCES.*

*En 1<sup>er</sup> lieu est rappelé le contexte macroéconomique 2023 : impact du conflit russo-ukrainien, inflation, hausse des taux d'intérêts, perturbations du marché de l'immobilier...*

*De manière synthétique la Banque Centrale Européenne semble indiquer fin 2023 l'arrêt des hausses successives du taux de l'inflation, avec une croissance modérée.*

**En Europe**, une stagnation de la consommation des ménages est constatée, avec des investissements faibles. Le taux d'épargne des ménages est élevé et reste encore supérieur à la période anté-COVID. Une dynamique de désinflation se poursuit en zone Euro.

**En France**, la croissance a été beaucoup plus résiliente qu'attendu et se matérialise fin 2023 par la hausse des dépenses alimentaires des ménages (à la baisse durant les 8 trimestres précédents) ce qui constitue un indicateur positif, même s'il est reconnu que le rétablissement des finances

publiques sera lent et dans un contexte de Loi de Finances dans laquelle l'Etat demande aux collectivités d'investir.

Au niveau **de l'agglomération**, les discussions du ROB intercommunal ont mis en exergue un manque de 25M€ pour boucler le budget prévisionnel 2024. Des décisions lourdes seront prises par les élus, avec notamment des reports de projets, sachant que certains d'entre eux ne peuvent faire l'objet d'arbitrages puisqu'ils ont déjà débuté. La volonté politique est forte sur le déploiement de la mobilité et le développement de l'offre de transport qui entraîne à éviter les arbitrages. L'une des options repose sur le recours à l'emprunt pour financer le PPI 2024-2026 et des actions sur des leviers fiscaux (imposition du foncier bâti), si nécessaire.

Monsieur le Maire précise que les débats qui ont eu lieu au sein de l'agglomération dans le cadre du DOB ont été fournis, basés sur le principe de base d'une TFB faible et l'effet levier du doublement de la TF sur les résidences secondaires. Or les contraintes actuelles remettent quelque peu en cause cette ligne directrice.

Avec l'accord du Maire de Bonne, Monsieur le Maire indique qu'il a proposé le décalage des travaux de la route de Taninges (17 M€ avec un subventionnement à hauteur de 70 % de la part de la Suisse et du Département) au moins pour une année. Cette mesure s'avère nécessaire mais insuffisante au regard des programmes qui ont déjà débuté qu'il faut aujourd'hui financer tel l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (10M€) qui s'inscrit dans un cadre universitaire. Il rappelle que l'agglomération est à l'origine de ce projet quand bien même elle n'en a pas la compétence, et que ce champ d'actions élargi la met en difficulté pour le financement des actions qui relèvent de ses compétences obligatoires : réseaux, transports, économie,

Sonny GARCIA rappelle que le conseiller aux décideurs locaux a considéré que la commune était économe, à la gestion vertueuse, ce qui préfigure des marges de manœuvre enviables auxquelles s'adosent un PPI 2024-2026 ambitieux. Il s'avère cependant que le nouveau groupe scolaire ne peut être financé par des recettes supplémentaires, notamment au regard de la hausse mécanique et imparable induite par les fortes hausses des indices du BTP. Dans ce contexte, la commune a opté pour un cadrage basé sur 3 indicateurs :

- l'épargne brute : il s'agit de l'épargne restante lorsque toutes les dépenses réelles de fonctionnement sont honorées et avant remboursement des emprunts : la commune de Vétraz-Monthoux atteint un taux de 31 %, ce qui est considérable. L'objectif est de redescendre à un taux plus dans la norme, autour de 19 %, alors que la moyenne constatée pour les communes de la même strate est de 12 % et que l'Agglo vise les 10/12% ;
- la capacité de désendettement : correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de tout le capital des emprunts si aucun investissement était fait. Elle est actuellement à un niveau très bas de 1.3 an. L'objectif retenu étant d'atteindre les 5 ans, sachant que le niveau d'alerte est compris entre 12 et 15 ans. L'agglo vise les 6/8 ans pour son budget principal et 8/10 pour ses budgets annexes.
- le fonds de roulement : actuellement de 16 mois il se compose des sommes disponibles au quotidien : les recommandations actuelles préconisent un fonds minimum de 3 mois. Il est prévu de maintenir ce fonds à 6 mois pour Vétraz-Monthoux, l'Agglo vise entre 1 et 3 mois.

Cette situation saine permet a permis de tenir un calendrier en 4 temps :

1. lancement de la campagne budgétaire le 25/09 en réunion de municipalité et en réunion de COORDO (= chefs de services) le 26/09 ;
2. construction des budgets en binômes, ces derniers étant composés des chefs de services et de leurs adjoints ;
3. présentation des ébauches de budgets part service en novembre 2023 ;
4. arbitrages par Monsieur le Maire et la Municipalité le 4 décembre ;

Le projet de Loi de Finances 2024 prévoit de manière forte :

- la lutte contre l'inflation
- la réduction du déficit
- l'investissement

Sur le second point, il est clair que l'Etat s'adresse à lui-même puisque les collectivités locales ont interdiction d'être en déficit, ce qui constitue un appel à l'aide à contribuer à le réduire.

Concrètement, les principales mesures portent :

1. passage de 4.4 % à 2.7 % de déficit public à l'horizon 2027 ;
2. limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à - 0.5% de l'inflation, soit + 2 % maximum
3. passage de la Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine pour la commune suite au passage à une population « DGF » supérieure à 10 000 habitants ;
4. revalorisation des bases locatives, décidée par l'Etat, de 3.9 %
5. incitation à création de budgets annexes « verts » qui mettent en avant la transition écologique ;
6. incitation à contracter des dette vertes, également en faveur de la transition écologique

Plus en détails, Sonnya GARCIA présente le chapitre 012, en lien avec les dépenses liées au personnel, qui devient une dépense active du fait :

**I. des mesures gouvernementales :**

- de la revalorisation du SMIC ;
- de l'augmentation du point d'indice
- de l'instauration de l'indemnité de résidence

Monsieur le Maire ajoute que le nouveau groupe scolaire va générer des frais de personnel supplémentaires automatiques (plus de classes et de personnel).

**II. du contexte :**

- l'augmentation de la population
- la « crise » du recrutement : recours aux intérimaires, poids des absences pour arrêts maladie, le logement
- l'attractivité et la Prime de pouvoir d'achat
- l'inflation et l'augmentation de l'Indice BTP, par exemple.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

**4°) Informations diverses**

**Réunions du Conseil Municipal (19H00, Mairie 2, chemin des Erables)**

Lundi 26 février 2024 (DOB)

Lundi 25 mars 2024 (Conseil municipal ordinaire)

Lundi 8 avril (vote des BP 2024)

**Réunions du Conseil Communautaire**

Mercredi 27 mars 2024

Mercredi 15 mai 2024

Mercredi 26 juin 2024

**Evènements passés (par ordre chronologique)**

→ Mardi 30 janvier : **Galette des rois de la crèche (réservé aux familles)** – 18h30

→ Jeudi 8 février : **Don du Sang** – de 16h00 à 19h00 - MCAR

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h15